AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_22-DE
Reçu le 16/11/2022
Publié le 16/11/2022

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 03

Date de Convocation :
jeudi 3 novembre 2022

Date d'affichage :
jeudi 3 novembre 2022

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 3 novembre 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme LANDREVIE Susanne, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise.

Délégations : Mme Colette DEVAINE à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. Justin DEVAINE à M. MILLOTTE Amaury, Mme LANDREVIE Susanne à M. GRAVELLE Alain

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme MANCEAU Emmanuelle arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°6

2022/11/14
N° 22

22- Finances -Signature d'un contrat de prestations de services entre la Commune et l'A.M.A.C.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de prestations de services entre la Commune de Confolens et l'A.M.A.C. annexé à la présente délibération ;

Considérant que la salle « Ferme Saint Michel » est une salle polyvalente à vocation culturelle, la collectivité de Confolens souhaite disposer d'un régisseur technique chargé de l'accueil des compagnies et associations accueillies et de l'aménagement de la salle (montage / démontage des éléments scéniques) ;

De ce fait, la Commune a fait appel à l'Association « A.M.A.C. » afin de signer un contrat de prestations de services qui lierait celle-ci à notre collectivité pour la mise à disposition de ce régisseur technique pour l'année 2023 ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la signature du contrat de prestations.
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens